

## Note du secrétariat du Comité européen d'experts en urbanisme (21 avril 1958)

**Légende:** Étude réalisée en 1958 par le Comité européen d'experts en urbanisme, sur la situation géographique, les communications et les possibilités d'hébergement des différentes villes candidates à devenir siège des institutions communautaires.

**Source:** Comité européen d'experts en urbanisme. Note du secrétariat, 365 f/58 jc. Bruxelles: Conseil de la Communauté économique européenne; Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, 21.04.1958.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/note\\_du\\_secretariat\\_du\\_comite\\_europeen\\_d\\_experts\\_en\\_urbanisme\\_21\\_avril\\_1958-fr-c3e16c4e-c9ff-4c7c-ad79-cfc17da894a6.html](http://www.cvce.eu/obj/note_du_secretariat_du_comite_europeen_d_experts_en_urbanisme_21_avril_1958-fr-c3e16c4e-c9ff-4c7c-ad79-cfc17da894a6.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/09/2012

## Note du secrétariat du Comité européen d'experts en urbanisme

Les membres du Comité voudront bien trouver en annexe à la présente note les tableaux suivants, établis conformément aux instructions du Comité données le 17 avril 1958 :

1. Situation géographique et communications :
  - distance entre ville candidate et les six capitales
  - durée du parcours en train
  - durée du parcours en avion.
  
2. Situation géographique et communications :
  - distance entre ville candidate et aéroport (aéroport normal et aéroport de rechange)
  - nombre de jours de brouillard par an
  - nombre de liaisons par semaine avec les six capitales.
  
3. Hébergement des Institutions, de leur personnel et de leurs visiteurs.

### Tableaux